



Ivry, le 12 juillet 2010

La LMDE alerte le gouvernement sur l'impact social et sanitaire des nouvelles dépenses étudiantes et lui demande de revenir sur ces mesures

Le gouvernement a annoncé une batterie de mesures d'économies visant les étudiants dans un contexte social particulièrement dur. Hausse inédite du prix du ticket de restauration universitaire, augmentation de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante, des frais d'inscription, annonce du non-cumul des aides au logement et de la demi part-fiscale. Ces mesures frapperont durement les étudiants dont les conditions sociales et sanitaires ont rarement été aussi mauvaises.

De nouvelles dépenses insoutenables pour les étudiants

Vendredi 9 juillet 2010, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté au Conseil d'administration du CNOUS un prix du ticket de restauration universitaire en augmentation de 10 centimes soit une hausse de 3,45% faisant passer le prix de 2,90 € à 3 €. La LMDE a voté contre cette hausse et demandé le gel du prix du ticket. Cette augmentation est inédite : alors que le prix du ticket de restauration universitaire a augmenté de 5 centimes l'an dernier (soit une hausse de 1,75%) et ce depuis 6 ans, cette nouvelle hausse représentera 30 euros supplémentaires sur l'année pour un étudiant qui prend deux repas par jour au restaurant universitaire. Cette hausse, consécutive à un désengagement de l'Etat, est plus que deux fois supérieure à l'inflation (1,6%).

Cette annonce fait suite à une hausse pour l'année 2010-2011 de 2 € de la cotisation pour l'affiliation au Régime étudiant de Sécurité sociale (+1%) et à une augmentation des droits d'inscription (+1,75 % en licence qui passent de 171€ à 174 € et +2,5 % en master et en doctorat qui passent respectivement de 231€ à 237€ et de 350€ à 359€).

Le gouvernement a par ailleurs annoncé l'interdiction du cumul des aides au logement et de la demi-part fiscale au titre des enfants à charge. D'après les projections de l'UNEF, le syndicat étudiant, 434 000 étudiants sont concernés par le cumul entre aide au logement et demi-part fiscale et verront leurs revenus baisser s'ils veulent bénéficier des aides au logement.

La LMDE alerte le gouvernement sur les conséquences sociales et sanitaires de ces mesures

Depuis 2001, les dépenses des étudiants ont augmenté 3 fois plus vite que les bourses (panier des dépenses de rentrée de l'UNEF, sept. 2009). Cette situation sociale impacte les conditions d'accès des étudiants à la restauration universitaire comme le révèle en 2008 une enquête du CROUS d'Aix-Marseille : un étudiant sur quatre (26%) consacre moins de 100 euros par mois à l'alimentation. Alors que les enquêtes de l'OVE montrent que le prix du ticket RU est un facteur déterminant de la fréquentation des restaurants universitaires, l'augmentation de 10 centimes aura sans aucun doute un impact sur l'alimentation des étudiants, et, par ricochet, sur leur situation sanitaire.

Attachée au tarif unique et social permettant d'accéder à un repas équilibré que seuls les CROUS proposent, la LMDE alerte le gouvernement sur les effets de cette hausse inédite : de plus en plus d'étudiants se voient déjà contraints de renoncer à un repas équilibré faute de moyens suffisants.

Portée à 200 euros pour l'année universitaire à venir, la cotisation n'a plus rien de symbolique et manifeste le choix du Ministère d'aller contre la volonté initiale du législateur. Le Régime étudiant de Sécurité sociale a été créé en 1948 pour répondre aux comportements et besoins spécifiques des étudiants en matière de santé. La loi du 23 septembre 1948 prévoit que son financement repose sur la solidarité avec le Régime général des salariés, les étudiants n'étant assujettis qu'à une cotisation « symbolique ».

Selon les enquêtes de la LMDE, un étudiant sur quatre renonce à se soigner pour des raisons financières (cette part passe à 33% pour les étudiants dépourvus de couverture complémentaire). La hausse continue des dépenses incompressibles (prix du ticket RU, droits d'inscription et de Sécurité sociale, logement) fera nécessairement des dépenses de santé la variable d'ajustement d'un budget étudiant de plus en plus maigre.

Il n'est pas acceptable qu'à la précarité sociale des étudiants, s'ajoute une augmentation des renoncements aux soins qui traduirait une précarité sanitaire accrue.

La LMDE demande un gel des dépenses obligatoires et exige des mesures contre le renoncement aux soins

La Mutuelle Des Etudiants demande au gouvernement de surseoir à augmenter les frais incompressibles des étudiants pour circonscrire les effets sociaux et sanitaires que ces augmentations induiraient.

La LMDE refuse que la santé des étudiants soit impactée par une dégradation sans précédent de leurs conditions de vie.

Un an après la publication du *Livre Vert* sur la politique de jeunesse de Martin HIRSCH, la LMDE demande que les engagements pris par le gouvernement en matière d'accès aux soins soient respectés.

Le Livre Vert prévoyait en effet de généraliser l'accès au Tiers Payant pour tous les étudiants. Alors que le Plan Santé Jeunes présenté en février 2008 par Roselyne BACHELOT présente un constat partagé sur les conditions d'accès aux soins des étudiants, la LMDE souligne que les promesses de ce plan, notamment en ce qui concerne la création de Centres de Santé pour les étudiants, sont restées lettre morte.

Contact presse :

Catarina VERSOS,

Administratrice déléguée chargée des relations presse : 06 12 50 11

63/cversos@lmde.com